

Communiqué de Presse

La campagne régionale 2013 d'information sur les risques industriels majeurs

Les établissements industriels à risques majeurs doivent informer, au moins tous les 5 ans, les populations riveraines des risques qui les concernent. En Rhône-Alpes, cette information est réalisée sous forme de campagne intégrant l'ensemble des 90 établissements industriels concernés, sous l'égide des préfets et avec le soutien des maires. Cette opération se déroule simultanément sur les 8 départements d'octobre à décembre 2013.

La campagne d'information a pour vocation de sensibiliser la population aux risques industriels majeurs et aux bons réflexes à adopter en cas d'alerte. Les principales consignes de sécurité à appliquer sont :

- s'abriter dans le bâtiment le plus proche,
- écouter la radio,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école, rester en sécurité à l'abri (les enfants sont pris en charge par les enseignants),
- éviter de téléphoner, pour ne pas saturer les lignes pour les secours.

La sensibilisation repose sur les principales actions suivantes :

- la distribution de 1 300 000 brochures accompagnées de « magnets » rappelant les consignes principales dans toutes les boîtes aux lettres des communes participant à la campagne d'information,
- l'affichage des consignes de sécurité dans les établissements recevant du public, les bâtiments de plus de 15 logements, les entreprises de plus de 50 salariés et les campings,
- la distribution d'une chemise pédagogique à chaque établissement scolaire concerné,
- la tenue d'une vingtaine de réunions publiques dans la région entre mi-octobre et début décembre (date des réunions publiques en Isère ci-dessous).

Pour le département de l'Isère, 33 établissements industriels et 105 communes sont concernés par la campagne.

Cette campagne se déroule dans le cadre de l'information du public prévue par la réglementation issue de la directive européenne dite « Seveso 2 ». L'information porte sur la nature des risques auxquels est exposée la population, les mesures de prévention et de protection prises par les industriels et les services de secours, et la conduite à tenir en cas d'alerte. Elle vise toutes les populations des communes concernées en partie ou en totalité par des risques industriels majeurs.

La campagne d'information du public, coordonnée par la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), est financée principalement par les industriels, mais aussi par l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, Grenoble Alpes Métropole, le département de l'Isère et la Communauté de communes du sud grenoblois. Ce partenariat a permis de dépasser l'obligation réglementaire et ainsi de mettre en place des actions pédagogiques à destination des établissements scolaires, ainsi que de réaliser des actions et supports diversifiés dans le but de démultiplier l'impact de la campagne (clip vidéo, dessin animé, site Internet dédié www.lesbonsreflexes.com, numéro vert 0800 507 305...).

Les réunions publiques en Isère :

- Voreppe le jeudi 10 octobre à 18h30 - Mairie Salle du Conseil,
- Champ-sur-Drac le jeudi 17 octobre à 18h30 - Salle de spectacle, ensemble culturel Navarre,
- Chasse-sur-Rhône le jeudi 7 novembre à 18h30 - Mairie, salle du conseil,
- Saint-Clair-du-Rhône le mardi 12 novembre,
- Saint-Quentin-Fallavier le jeudi 14 novembre à 18h30 - Espace Culturel Georges Sand,
- Claix le vendredi 22 novembre à 18h30 - Salle des fêtes de Pont Rouge,
- Roussillon le lundi 25 novembre - Le Sémaphore,
- Saint-Maurice-l'Exil le mardi 26 novembre à 18h00 - Salle de conférence - Pl. Marcel Noyer,
- Domène le lundi 2 décembre - Salle du Diapason, centre culturel.

Pour plus d'informations, le site Internet : www.lesbonsreflexes.com est à votre disposition.